

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CONJOINTE  
DU RÉSEAU DES DIRECTIONS RÉPAQ  
DU RÉSEAU DES ENSEIGNANTS RÉPAQ  
DU RÉSEAU DES PARENTS RÉPAQ  
LE 26 NOVEMBRE 2010  
À L'ÉCOLE ARC-EN-CIEL

**Les écoles représentées**

Rose-des-Vents, Hélène Éthier, dir./ Téra Chaput, ens./Violaine Gagnon, par.  
Jonathan, Pierre Sicard, dir./ Danielle Pomerleau, ens./ Chantale Parisien, par.  
Arc-en-Ciel, Geneviève Tremblay, dir.-adj./ Mar-Ève Lefebvre, ens. /Karine Desrochers, par  
Élan, Gérald Gauthier, dir./ Julie Brosseau, ens.  
Nouvelle-Querbes Laurence Houllier, dir./ Michel Rivest, ens.  
Le Baluchon, Annie Plante, ens.  
L'Envol, Sophie Marcotte, ens.  
Étoile Filante, Nadia Lacasse, ens.  
Albatros, Dacha Rouleau-Dumont, ens.  
Papillon d'Or, Chantal Bourgeois, ens.  
Atelier, Émilie Furlotte, ens.  
L'Écollectif, Catherine Côté, ens.  
L'Odyssée, Martine Samson, dir-adjointe

Marélyne Poulin (c.p. Arc-en-Ciel et Atelier)  
Graham Weeks, ex-président du Réseau des parents  
Marie-Josée Campbell, animatrice du Réseau des parents  
Pierre Chénier, animateur de la réunion

Note : Le petit nombre de participants à cette rencontre s'explique par des conditions météo exécrables!

**Présentation des participants**

**Présentation de l'ordre du jour**

- . 9h à 9.30h : Quelques informations importantes et proposition de déroulement
- . 9.30h à midi : Travail en comités
- . Midi à 13.30h : Dîner tout en poursuivant le travail en comités
- . 13.30h à 15.30h : Plénière : rapports des différents comités
- . 15.30h à 16h : Bilan et prospective

## **INFORMATIONS IMPORTANTES**

**Bilan financier du Grand rassemblement 2010** : Sophie Marcotte, enseignante à l'école L'Envol et organisatrice en chef du GR, commente le bilan financier de l'événement (voir annexe 1) en l'absence de sa directrice, Monon Dumaresq, qui a agi comme trésorière du GR. Le « trop-perçu » de 7 365,33\$ est en lien avec le remboursement des taxes et un coût moindre du transport : il faut ajouter à cela aussi l'apport de certaines commandites. Le CA du RÉPAQ tiendra sa 1<sup>re</sup> rencontre le 14 décembre prochain et une décision sera rendue concernant ce trop-perçu qui a été versé par chèque au RÉPAQ. L'argent perçu en trop est celui fourni par les parents; on doit penser à cela dans la décision d'utilisation de ces fonds.

Concernant un éventuel grand événement, il est proposé que chaque école s'implique, en s'occupant d'un dossier particulier, par exemple les communications, le transport..., plutôt que de remettre l'organisation de cet événement à un organisme privé ou spécialisé. Quoi qu'il en soit, un comité de coordination est nécessaire dans un type d'organisation comme celui d'un grand rassemblement.

Il y a maintenant une vidéo sur *Youtube* concernant le lancement des Boules de vie. Il demeure que la diffusion de l'événement au niveau médiatique demeure un défi et ce, dès le début de l'organisation.

Une question : Est-ce que les enfants connaissent le RÉPAQ ? Comment les impliquer afin qu'ils aient envie de participer, de connaître et d'aller vers les autres?

### **État de la lutte au bulletin chiffré et aux examens prescriptifs**

À la dernière assemblée générale du RÉPAQ, il a été donné au CA le mandat de représenter les écoles sur ces deux questions auprès du MELS et des commissions scolaires. Il est donc impérieux qu'il connaisse l'état de nos milieux sur ces dossiers.

### Position des commissions scolaires représentées par les participants :

**CSMB** : suite à l'échange téléphonique entre M.Veilleux du MELS et quelques directions d'écoles alternatives, la CSMB a accordé l'exemption à ses deux écoles alternatives (Jonathan et Nouvelle-Querbes) en ce qui concerne le bulletin unique. Quant aux examens prescriptifs de 2<sup>e</sup> cycle, une nouvelle demande doit être faite par ces deux écoles.

**CSDM** : pour les examens de 2<sup>e</sup> cycle comme pour le bulletin unique, la CSDM a pris la décision d'accorder une dérogation à toutes ses écoles alternatives, sans demander la permission au MELS. Les examens prescriptifs demeurent cependant à la fin du 3<sup>e</sup> cycle.

CS Sherbrooke : les examens prescriptifs au premier et deuxième cycle et le bulletin chiffré sont obligatoires, c'est le choix du DG de la commission scolaire.

CS des Laurentides : l'école l'Odyssée a reçu une fin de non-recevoir de la part de la CSL à sa demande de dérogation au bulletin chiffré

CS de Laval : la demande de dérogation a été acheminée la semaine dernière par les écoles L'Envol et Le Baluchon. Pas de réponse encore mais bon espoir d'obtenir les dérogations au bulletin unique.

CS de la Pointe de l'Ile : l'école Albatros a obtenu une dérogation au bulletin chiffré. Le travail est à poursuivre en ce qui concerne les examens prescriptifs de 2<sup>e</sup> cycle.

CS de L'Or-et-des-Bois : l'école Papillon d'Or a obtenu une exemption au bulletin chiffré mais elle a l'obligation de passer les examens prescriptifs de 2<sup>e</sup> cycle.

### **État de la convention de gestion**

Peu d'écoles ont avancé dans ce dossier. La directrice de l'école Nouvelle Querbes explique brièvement ce qu'elle a fait dans son document : il est basé sur une approche qualitative et non pas quantitative (résultats scolaires).

### **Articles 240 et 222**

Le MELS reconnaît nos écoles en lien avec deux articles de la LIP, l'article 240 ou l'article 222. L'article 240 reconnaît les écoles à vocation particulière tandis que l'article 222 ne concerne que l'évaluation. On obtient l'article 240 directement du MELS, mais ça ne garantit rien puisque son application demeure en lien avec l'orientation de la ministre. On obtient l'article 222 de sa commission scolaire mais ce n'est pas plus garanti puisque cela dépend aussi de la Direction générale de la CS.

*Note : Si cette explication n'est pas conforme à la vérité, prière d'apporter les éclaircissements nécessaires dans les plus brefs délais.*

Suite à cet échange, il est proposé qu'une enquête auprès des écoles alternatives soit faite pour connaître celles qui sont sous l'article 240, celles qui sont sous l'article 222, celles qui ont obtenu une dérogation au bulletin unique et celles qui ont obtenu une dérogation aux examens prescriptifs. Enfin pour connaître comment elles s'ajustent aux conventions de gestion de leurs commissions scolaires. Pierre Chénier se charge de la construire et de l'envoyer dans les écoles, d'en recueillir les résultats et de les diffuser. Une réponse rapide des écoles serait la bienvenue!

## La formation sur le multiâge donnée par la Fondation FMM et le RÉPAQ

Elle aura lieu comme prévue le 1<sup>er</sup> décembre prochain avec 12 participants. Michel Rivest et Téo Chaput agiront comme experts et ils accueilleront les participants dans leur classe.

## FORMATION DES COMITÉS

### Pourquoi des comités de discussion à partir du document des 15 conditions?

Parce que nous sommes maintenant très nombreux;

Pour que tous les gens présents puissent s'exprimer sur les conditions;

Pour revenir dans nos écoles avec le sentiment d'avoir été entendus;

Pour mieux identifier les points d'accord et les points de désaccord entre nous.

Pour s'approcher le plus possible d'une harmonisation de nos pensées sinon d'un consensus;

Pour passer du mode « Opinion de mon école » à « Qu'est-ce que nous souhaitons pour nos écoles? »;

### Proposition de fonctionnement pour chacun des trois comités de discussion :

- a. Décrire les démarches que chacune des écoles présentes au comité a utilisées, dégager les bons et mauvais côtés de ces démarches, dessiner un modèle idéal de démarche d'analyse de nos pratiques pédagogiques
- b. S'attarder sur deux conditions seulement : condition 1 : Une vision globale du développement de nos élèves sur 7 ans; condition 6 : Une évaluation tripartite, continue et rigoureuse
- c. La « position en bref » de chaque condition : les changements qu'on apporterait dans sa formulation, les points de désaccord à ce sujet à l'intérieur du comité
- d. Les « pourquoi » de chaque condition : des choses à ajouter, à retrancher, à modifier, les points de désaccord à ce sujet à l'intérieur du comité
- e. Les « implications » de chaque condition : des choses à ajouter, à retrancher, à modifier, les points de désaccord à ce sujet à l'intérieur du comité
- f. Les pratiques pédagogiques particulières des écoles présentes au comité en regard de chacune des deux conditions étudiées : les points de désaccord à ce sujet à l'intérieur du comité

## TRAVAIL EN COMITÉS

Toute la matinée et l'heure du dîner sont consacrées à la discussion.

## PLÉNIÈRE

Rapport des trois comités animés respectivement par Sophie Marcotte, Michel Rivest et Marélyne Poulin

### 1. Sur la démarche d'analyse de nos pratiques pédagogiques

L'école Jonathan a fait cette analyse étape par étape avec les parents en grand rassemblement. À Papillon d'Or, on a fait appel au comité pédagogique regroupant des parents et des enseignants. D'autres écoles ont consacré deux ou trois rencontres en équipe-école et la démarche de consultation des parents est prévue. Dans une école, on a inclus le service de garde. C'est important de respecter les couleurs de chacune des écoles et le rythme de chaque milieu, de prendre tout le temps qu'il faut pour aller dans les détails.

Pierre Chénier a distribué, avant le début de la rencontre, un petit sondage sur l'état du travail sur les 15 conditions dans les écoles, depuis la dernière réunion de septembre. En voici les résultats :

1. Toutes les écoles présentes (11) y ont travaillé.
2. Elles y ont consacré de 2 à 15 heures (une moyenne de 4 heures).
3. La majorité des écoles présentes l'ont fait en équipe-école. On veut se faire une tête avant de consulter les parents et même les enfants. Quand les parents sont consultés, comme à l'école Jonathan, les anciens parents confirment très clairement leur attachement aux valeurs de l'école et les nouveaux parents sont confortés dans leur choix d'école
4. La réaction des différentes écoles à l'exercice d'analyse de leurs pratiques est très positive dans l'ensemble : bonne participation, intérêt, discussion intéressante, la cohésion avec le RÉPAQ est souhaitée, on se dit prêts à faire des changements.
5. La majorité des écoles ont discuté de toutes les conditions, certaines parlent d'un simple « survol », d'autres s'en sont tenues aux deux ou trois premières conditions.
6. Certaines questions cependant restent en suspens :
  - le RÉPAQ est-il en mesure de vraiment parler au nom de Jonathan et des valeurs que l'école prône?
  - Cet exercice a permis de faire un bout de chemin du point de vue de la réflexion mais pas nécessairement dans l'action.
  - Des discussions sont à venir quant au rôle du RÉPAQ.

Note : Pour la suite du rapport des trois comités, le temps ne nous a pas permis de travailler sur les deux conditions. Seule la condition 1 a été traitée et ce, partiellement.

## 2. La position en bref de la condition 1

Texte original :

*Nous considérons que l'élève d'une école publique alternative doit disposer de sept années, soit une de niveau préscolaire et six de niveau primaire, pour développer les compétences et acquérir les connaissances telles que présentées dans le Programme de formation de l'école québécoise.*

Modifications apportées :

Nous considérons que l'élève d'une école publique primaire alternative doit disposer de sept années pour développer les compétences et acquérir les connaissances du programme sans que l'école prédétermine ses apprentissages par année et par cycle.

## 3. Pourquoi refusons-nous le découpage année par année ?

La formulation des deux réponses, dans la version originale, satisfait tout le monde.

## 4. Les implications de la condition 1

a. Cette implication a été intégrée dans la version modifiée plus haut de la « position en bref ».

b. Version originale

*Qu'il appartienne à l'élève de moduler lui-même son cheminement à travers les compétences et les connaissances du Programme sous la responsabilité de l'enseignant mais que la planification parte de l'élève plutôt que de l'enseignant.*

Commentaires :

Cette implication peut être vue de façon très différente d'un milieu à l'autre : la détermination par l'enfant de ses apprentissages et de son temps de travail varie selon qu'elle est influencée par la collectivité ou l'enseignant. Cette formulation apporte quelque chose que l'on ne veut pas dire; l'enfant ne réfère pas au Programme, ce n'est pas le sens initial. Ce point b est-il nécessaire ? Le sens qu'on veut lui donner est que l'enfant est le programme (réf. : rapport Parent), dans le contexte des approches pédagogiques privilégiées dans chaque école et dans le respect du rôle de l'enseignant et de l'élève. Il ne faut pas que la modulation enlève à l'enfant sa place au centre de l'acte éducatif.

c. Version originale :

*Que l'enseignant possède parfaitement le programme afin d'accompagner et d'encadrer ses élèves dans leurs acquisitions de savoirs et d'habiletés au travers de leurs projets et des ateliers.*

Commentaires :

Il est difficile pour un enseignant de connaître le programme des sept années du primaire : cette implication suscite la crainte des enseignants. On devrait parler plutôt ici de vision globale, de connaissance globale du programme. Il y a un désaccord avec le mot « parfaitement ». D'ailleurs le découpage du programme en cycles est contradictoire avec l'idée du développement global sur 7 ans. Vaut mieux avoir une vision globale du programme pour situer les enfants dans leurs apprentissages, pour qu'on les amène à se situer eux-mêmes.

Le Programme ne fait pas de sens dans le contexte de l'école Jonathan. Le Programme peut fermer des portes. Pour d'autres écoles, une référence comme le Programme est importante. Certes il faut maîtriser le Programme mais surtout il faut savoir l'utiliser. La connaissance du Programme est un acte professionnel important. Comme les apprentissages ne sont pas prédéterminés, il est important d'avoir une latitude quant au Programme et d'en assurer une continuité.

Note : Faute de temps, la plénière s'est arrêtée à cette étape de l'échange entre les trois comités. Grâce aux notes recueillies par les secrétaires des comités, le travail pourra se poursuivre à la prochaine rencontre.

## **BILAN DE LA JOURNÉE ET PROSPECTIVE**

On exprime une satisfaction au niveau des discussions, au niveau de la cohérence entre nous. Des journées comme ça nous permettent de mieux nous connaître et c'est très agréable en ce qui concerne le développement. Intéressant que l'on soit en réseau, très riche en ce qui concerne les discussions. Ça libère nos conceptions. Le document des 15 conditions n'est pas vu comme un dogme, mais si éventuellement on s'en sert comme outil de représentation auprès du public, du MELS et des commissions scolaires, il faudra tout de même une orientation commune.

Très intéressant d'avoir invité les parents à se joindre aux directions et aux enseignants. Dans l'exercice d'analyse que nous entreprenons, les parents sont plus que des parents, ils représentent la société actuelle et peuvent apporter un point de vue différent sur les orientations que prennent nos écoles en 2010. Le Réseau des parents continue de se rencontrer le soir, donc les parents qui sont ici de jour, pourront faire le lien avec ceux qui ne sont pas disponibles de jour.

Il est proposé de préciser les sujets de discussion pour la prochaine rencontre. Donc nous terminerons la discussion sur les implications et les pratiques pédagogiques reliées à la

condition 1, nous reprendrons le travail sur la condition 6 et, si le temps nous le permet, nous aborderons la condition 2 intitulée Des groupes d'âges multiples. Pierre Chénier fera des propositions de déroulement après avoir consulté quelques-uns des membres.

Ce compte rendu est l'œuvre de Geneviève Tremblay, directrice adjointe à l'école Arc-en-Ciel et de Pierre Chénier, animateur de la réunion.

# ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

## GRAND RASSEMBLEMENT 21 MAI 2010

DESCRIPTIONS	REVENUS	DÉPENSES	COMMENTAIRES
<b>Dépôt #20</b> Écoles	5 040,00 \$		
<b>Dépôt #21</b> Écoles	23 175,00 \$		
<b>Dépôt #23</b> Écoles	10 350,00 \$		
Commandite BFI	500,00 \$		
<b>Dépôt #24</b> Écoles	15,00 \$		
<b>Dépôt #25</b> Écoles	8 430,00 \$		
Commandite RÉPAQ	5 000,00 \$		
Commandite École Petits Cheminots	169,30 \$		
<b>Dépôt #26</b> Écoles	9 090,00 \$		
Commandite Danone	500,00 \$		
Commandite Fondation Le Vitrail	300,00 \$		
Commandite Réseau Parents RÉPAQ	1 000,00 \$		
<b>Dépôt #27</b> Écoles	675,00 \$		
Commandite YMCA	250,00 \$		
Commandite Rose-des-Vents	300,00 \$		
Commandite Étoile Filante	400,00 \$		
Remboursement RIO	276,05 \$		
<b>Transfert de revenus (École Envol)</b>	3 930,00 \$		
<b>*Remboursement trop perçu RÉPAQ</b>	7 365,33 \$-		Chèque # 6162
Groupe Samajam dépôt 30%		5 079,38 \$	
RIO		12 813,57 \$	
Pro-Staging		7 893,35 \$	
Toilettes Québec		1 597,18 \$	
RIO frais supplémentaires		320,34	

		\$	
Daniel Lichaa (matériel décor)		140,83 \$	
Groupe Samajam solde		11 851,87 \$	
Reeves et Associés (fil de presse)		339,63	
		\$	
Transport par autobus		24 850,30	
		\$	
Nouvelle Querbes billets métro		587,00	
Rose-des-Vents billets métro		414,75 \$	
Arc-en-Ciel billets métro		127,50 \$	
		4 056,09	
Remb. TPS-TVQ au 31 août 2010		\$-	
<b>GRAND TOTAL:</b>	<b>62 035,02 \$</b>	<b>61 959,61 \$</b>	<b>75,41 \$</b>

\* Remboursement dû aux retours de taxes

Le remboursement au RÉPAQ de 7365\$ du trop perçu a été calculé en juillet. Donc, le solde de 75\$ est dû au remboursement de taxes des mois de juillet et août.